



Public

Ce parcours de formation s'adresse aux salariés en reconversion professionnelle et/ou désirant se perfectionner ou évoluer dans leur carrière, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi



Pré-requis

Niveau 4 (BAC ou équivalent) ou justifier de trois années d'expérience professionnelle.

Bon niveau en français et de bonnes notions en bureautique.

Disposer d'un ordinateur portable et des logiciels de bureautique.



Effectif

Groupe de 14 apprenants maximum



Durée / Dates

Dates à définir

Durée : 203 heures

Formation en présentiel



Tarifs

Devis sur demande

Financement : possibilités de prise en charge possible par le CPF, l'OPCO, France Travail



Contacts

04.96.18.61.65 ou 06.70.91.09.39

aifcp13@gmail.com

Programme de formation

Contribuer au développement des ressources humaines

Inscrit au RNCP 35030

Éligible au CPF 330937



Présentation de la formation

Boostez votre carrière : Contribuez au développement des ressources humaines avec notre formation spécialisée ! Dans un environnement où la croissance et le développement des talents sont essentiels, notre formation vous offre les compétences pour identifier, former et fidéliser les meilleurs collaborateurs. Apprenez à mettre en place des stratégies de développement des compétences et à créer des environnements de travail motivants. Devenez un expert en développement des ressources humaines et apportez une valeur ajoutée à votre organisation. Rejoignez-nous et contribuez activement au développement des ressources humaines dès aujourd'hui.



Objectifs de la formation

Contribuer au développement des ressources humaines



Certification visée

Certification de compétences professionnelles 2 du Titre professionnel Assistant Ressources Humaines du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Niveau 5 (BTS, DUT)

Date d'enregistrement au Journal Officiel : 05 novembre 2020

RNCP : N° Fiche RNCP35030

Aucune équivalence avec d'autres certifications professionnelles ou habilitations.



Contenu de formation

La formation est élaborée selon le référentiel du ministère du Travail du Titre Professionnel visé. Le bloc de compétences 2, dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP2), comporte toutes les compétences nécessaires à la réalisation de l'activité.

- CCP 2 : Contribuer au développement des ressources humaines
 - o Module 1 : Contribuer aux opérations liées à la gestion des emplois et carrières
 - o Module 2 : Contribuer au processus de recrutement et d'intégration du personnel
 - o Module 3 : Contribuer à l'élaboration et au suivi du développement des compétences du personnel



Méthodes pédagogiques

Formation présentielle avec parcours personnalisable. Cours collectifs avec alternance d'apports théoriques et de mises en pratique avec études de cas de situations professionnelles. Accès sécurisé à un extranet de formation contenant l'ensemble des supports et ressources pédagogiques, documents administratifs, et questionnaires de satisfaction.



Évaluation et certification

Évaluations en cours de formation, dossier professionnel, mise en situation professionnelle écrite et oral d'entretien avec un jury professionnel.

Délivrance du Certificat de compétences professionnelles par la DREETS (ministère de l'emploi) sur décision du jury d'examen. La durée de validité des modules obtenus est de la durée de validité du Titre Professionnel



Modalités d'admission

La procédure d'admission vise à vérifier l'adéquation entre les prérequis, le choix du parcours certifiant, le projet professionnel et le profil du candidat.

Tests de positionnement et entretien individuel de motivation sur rendez-vous. Dossier de candidature.

Le délai d'accès varie selon les modalités de financement choisies. Pour plus de renseignements, nous contacter.